

Département de l'ESSONNE  
Arrondissement d'ETAMPES  
Commune de DOURDAN

République Française

## ARRÊTÉ

Nomenclature N°: 6.1  
N°ARR2020203

**Objet :** Réglementation des horaires d'ouverture des commerces d'alimentation générale du cœur de ville, rue de Chartres, rue Saint Pierre, rue d'Etampes, rue Demetz, rue Haute Foulerie, rue Saint Germain, place de la Forge, rue Debertaind, rue Passart et rue Beaulieu.

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2,

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 2017 PREF DPAT/3-0086 du 13/01/2017 fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et des restaurants dans l'Essonne,

**Vu** l'arrêté préfectoral N° 2017 PREF DPAT/1033 du 18/07/2017 déterminant l'étendue des zones de protection autour de certains édifices et établissements pour l'implantation de débit de boissons à consommer sur place dans l'Essonne,

**Vu** l'arrêté municipal N° 2018-243 DU 24/06/2018 interdisant l'alcool sur l'espace public,

**Considérant** que les commerces d'alimentation générale sont situés en cœur de ville et qu'il y a lieu de respecter la tranquillité des habitants, ainsi que l'ordre public,

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'heure de fermeture des commerces d'alimentation générale est fixée à 20h en cœur de ville, rue de Chartres, rue Saint Pierre, rue d'Etampes, rue Demetz, rue Haute Foulerie, rue Saint Germain, place de la Forge, rue Debertaind, rue Passart et rue Beaulieu.

**Article 2 :** Toute demande d'ouverture tardive ne pourra être que ponctuelle et devra faire l'objet d'un arrêté municipal temporaire.

**Article 3 :** Les commerces hors alimentation générale ne sont pas concernés par cet arrêté municipal.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, La Sous Préfecture d'Etampes, la Direction Départementale de la Protection des Populations, le Directeur des Services Techniques, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan, le Chef du Centre de Secours de Dourdan, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée

**Ampliation :** SUPER U 3 rue Saint Pierre 91410 DOURDAN  
Le Comptoir du Vrac 3 rue Saint Germain 91410 DOURDAN  
Epicerie EXO MARCHE 25 rue de Chartres 91410 DOURDAN

Fait à Dourdan, le 25/09/2020

Le Maire



Paolo DE CARVALHO

Acte rendu exécutoire :

- Transmis au représentant de l'Etat.
- Publié le : 26/09/2020